

Elf Aquitaine

Le Conseil d'Administration d'Elf Aquitaine a arrêté les comptes sociaux et consolidés de la Société, filiale à 99,5 % de TOTAL S.A., relatifs à l'année 2009.

Le résultat net ajusté part du Groupe d'Elf Aquitaine (hors éléments non récurrents, hors effet de stock et hors quote-part des éléments d'ajustements et des éléments particuliers de Sanofi-Aventis) s'établit à 4 281 millions d'euros en 2009 contre 7 460 millions d'euros en 2008. Le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 4 417 millions d'euros en 2009 contre 5 941 millions d'euros en 2008. Le résultat net de la société Elf Aquitaine ressort à 3 863 millions d'euros en 2009 contre 3 654 millions d'euros en 2008.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 21 juin 2010, la distribution d'un dividende de 9,12 euros par action au titre de l'exercice 2009. Compte tenu du paiement de l'acompte de 4,56 euros par action intervenu le 18 novembre 2009, le solde du dividende, s'élèverait à 4,56 euros par action et serait payé en numéraire le 1^{er} juillet 2010.

Le Conseil a, en outre, décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 21 juin 2010 le renouvellement pour une durée de trois ans du mandat d'administrateur de M. Christophe de Margerie.

Par ailleurs la Société a publié ce jour un communiqué conjoint relatif à un projet d'offre publique de retrait suivi d'un retrait obligatoire portant sur les actions de la Société, initié par la Société TOTAL S.A.